|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence de plénipotentiaires (PP-14)Busan, 20 octobre - 7 novembre 2014** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Document 81-F** |
|  | **6 octobre 2014** |
|  | **Original: anglais** |
|  |
| Belgique/République tchèque/Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord |
| PROPOSITIONS POUR LES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE |
|  |
|  |

ADD BEL/CZE/G/81/1

Projet de nouvelle Décision [BEL/CZE/G-1]

Mécanisme de suivi des programmes et projets de l'UIT

La Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (Busan, 2014),

ayant à l'esprit

que la Conférence de plénipotentiaires établit le plan stratégique pour l'Union, qui sert de base au budget de l'Union, et fixe les limites financières correspondantes,

reconnaissant

*a)* que le Conseil assure une coordination efficace des activités de l'Union et exerce un contrôle financier effectif sur le Secrétariat général et les trois Secteurs;

*b)* qu'il est nécessaire de garantir la viabilité financière de l'Union,

décide

que le Conseil devra être informé à intervalles réguliers, à compter de la session de 2015 du Conseil, des programmes et projets en cours à l'UIT, et recevoir notamment des renseignements détaillés sur les objectifs, les produits, le financement et les bailleurs de fonds,

charge le Secrétaire général

1 de mettre à jour la base de données en ligne de l'UIT sur les programmes et projets existants, en améliorant le suivi pendant toute la durée de leur mise en oeuvre, notamment sous l'angle des objectifs atteints et de l'analyse des coûts, et d'assurer le libre accès des parties prenantes à cette base de données;

2 d'indiquer clairement les coûts des programmes et des projets de l'UIT dans tous les rapports pertinents concernant le budget.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_